

leur témoigner amitié, mais je serai toujours le maître de la passion que je pourrais avoir pour eux.

« Le manuscrit où sont les premiers statuts des Chartreux est du temps de Hugues même, ou peu après, et assurément avant l'an MCLXXX.

« J'ai lu moi-même ce manuscrit que je vous ai marqué *Statuta Guigonis Cartusiæ prioris et aliorum Patrum juxta regulam Sancti Benedicti*, et j'aurais bien voulu vous envoyer copie de ce commentaire; mais comme les Révérends Pères tiennent ce manuscrit fort clos dans le trésor et que leur Révérend Père a défendu aux prieurs locaux de prêter de manuscrit sans sa permission expresse, je ne crus pas le devoir demander dans la crainte d'être refusé. Au reste vous savez mieux que moi qu'avant la canonisation de saint Bruno, les Chartreux ont toujours dit dans le *Confiteor*, le *Patri Benedicto*, qu'ils en font encore comme du patron et qu'ils ne nient pas qu'ils soient bénédictins dans leur origine.

« Entre autres bucoliques que j'ai apportées de la chambre des Comptes de Dauphiné, j'ai apporté une Histoire manuscrite de leur maison qui y fut donnée, il y a environ quarante ou cinquante ans; j'en ai tiré ce que j'y ai trouvé de plus considérable et que j'ai cru n'être pas imprimé. Mais comme j'ai appris que le prieur de la Chartreuse de Rouen imprimait actuellement la chronique de leurs maisons, je ne me suis pas attaché à en transcrire autant de fondations que j'aurais pu, outre que la plupart des titres sont fort longs et employés à déterminer les limites des maisons qui allaient à deux lieues de tour comme vous le savez et par conséquent fort ennuyeux et inutiles à l'histoire.

« Terminez pour une bonne foi l'affaire de l'auteur de